



Syndicat Autonome National des
Experts de l'Éducation Routière
et de la Sécurité Routière
Syndicat affilié à l'UNSA

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2024

A envoyer à :

SANEER&SR
DDT de la Marne
40 Bld Anatole France
CS 60554

Renouvellement

Nouvelle adhésion

51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Informations générales

MME M. NOM

PRÉNOM DATE DE NAISSANCE

VOIE

CP VILLE

TÉL

MAIL @

DÉLÉGUÉ(E) DÉPARTEMENTAL(E) SIÈGE AU CSA

DÉLÉGUÉ(E) RÉGIONAL(E)

Situation administrative

IPCSR TITULAIRE 1^{ÈRE} CLASSE

DPCSR STAGIAIRE 2^{ÈME} CLASSE

DPPCSR RETRAITÉ 3^{ÈME} CLASSE

EXAMINATEUR ECHELON

DÉPARTEMENT AFFECTATION CENTRE D'EXAMEN

Cotisation

VIREMENT

STAGIAIRE 90 €
TITULAIRE 130 €
COUPLE 195 €
NOMBRE DE CHÈQUES*

NOM DU CONJOINT SI ADHÉSION COUPLE

JE RECONNAIS ADHÉRER AUX STATUTS
DU SANEER&SR**

DATE

SIGNATURE

*Le(s) chèque(s) doi(ven)t être daté(s) du jour où il(s) est/son(t) émis et établi(s) à l'ordre du SANEER&SR.

Pour un paiement en plusieurs fois vous pouvez indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos des chèques (en tout état de cause au plus tard le 01/12/2024). Pour régler par virement, contactez la trésorière à l'adresse suivante : tresorerie@unsa-saneer.org

**Les statuts sont disponibles sur <http://www.unsa-saneer.org> page Adhérer.

IMPORTANT : la cotisation ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu N+1 à hauteur de 66 % du montant payé à l'année N (il suffit de compléter l'imprimé de déclaration N° 2042 (ou 2042 S) page 4 case AC et de joindre l'attestation fiscale.

Si le contribuable a opté pour les frais réels, le montant de la cotisation est à rajouter à la somme des frais réels.

Cotisation annuelle non remboursable, même en cas de résiliation, conformément aux statuts.